**Séance du 20 juin 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ; COURTOIS A. ; HOCDE E ;BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ; COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; GUITTON P. ;**

**ETAIENT ABSENTS : LASCAUD A.   : pouvoir à LEMAIRE C.**

**PORTENSEIGNE L. : pouvoir à COURATIN E.**

**MOULIN A. : pouvoir à GUITTON P.**

**OBLIGIS A. : pouvoir à RENAUD L.**

**BROCHERIEUX D.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURTOIS Anna**

## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de Compte-Rendu**

Approbation du compte rendu du 26 avril 2019 : le compte-rendu est adopté à la majorité (abstention de Hocdé E., absente à cette réunion).

**2. Bâtiments**

Cabinet Médical et Paramédical

Madame Lemaire informe que le dossier a été réputé complet pour la demande de subvention Dotation de Soutien à l’Investissement Local. Le Permis de Construire a été accordé le 24 mai 2019.

Le dossier est en attente de complétude pour les subventions auprès de la Région (Pays Loire Nature) qui souhaite avoir la consultation des entreprises.

**Délibération n°40 : Cabinet Médical et Paramédical – demande de subventions au titre du CRTS:**

Le plan de financement suivant est arrêté comme suit pour 332100€HT de dépenses :

Commune : 68100,00

Région (CRST) : 66000,00

Département : 86000,00

Communauté de communes : 26000,00

FDSIL - DETR : 86000,00

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, arrête le plan prévisionnel comme ci-dessus. Il sollicite une subvention au taux le plus élevé au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

**Délibération n°41 : Pose d’un Portail à l’école et de garde-corps :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir la proposition de l’entreprise Jauneau, située à Luceau, pour un montant de 6488,50€TH en la pose d’un portail à deux vantaux en acier galvanisé et la fabrication de garde-corps pour 10 mètres linéaires.

**3. Voirie**

Travaux rue de la Souricière et rue Saint Gilles : ces travaux de revêtement sont réalisés par l’entreprise Colas.

Travaux rue des Mirligrolles et de la Souricière : un ralentisseur et des écluses seront installés. Les travaux sont réalisés par l’entreprise Colas.

RD938 : au carrefour, ils rehaussent le carrefour de 70 cm et des bordures de trottoirs sont installées. Les élus regrettent un manque de signalisation de ces travaux à cet endroit.

Rue du Vieux Château et rue des Rabines : des travaux seront à prévoir pour 2020.

Miroirs : leur pose est soumise à autorisation du département car ils peuvent être cause d’éblouissement.

Madame Lemaire, Maire, fait part de la multiplication des appels pour les troubles du voisinage. La gendarmerie semble se désengager et des administrés font appel à Mme Lemaire pour intercéder en tant que garant de l’ordre public : différend entre voisins, décorations volées, jet de bouteilles dans les jardins. De nombreux courriers sont envoyés pour les horaires sur les bruits domestiques (tondeuses, tailles-haies). Les horaires sont de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 la semaine ; de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 le samedi, et le dimanche de 10h00 à 12h00.

Pour les cultivateurs, il y a des arrêtés d’urgence qui sont pris pour déroger aux horaires. Un agriculteur a été victime de menaces de la part d’un riverain très récemment.

**Délibération n° 42 : Travaux de sécurisation au Terrain près de Gênes :**

La pose d’un merlon de terre et la création d’un fossé engendreraient des travaux d’entretien. Les enrochements limitent les travaux de maintenance et seraient plus facilement déplaçables. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir la solution de l’enrochement pour un coût de 1932€HT.

**4. PLU**

Madame Lemaire fait un compte rendu de l’intégralité des demandes des particuliers recueillies lors de la consultation, dont les demandes hors délais sur la protection des jardins, la remise en valeur de la motte et la sauvegarde du pigeonnier.

***Délibération n°44 : Elaboration du PLU – Pré-bilan de la Concertation – Avis du Conseil Municipal sur le projet du PLU arrêté***

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend acte du projet d’élaboration du PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, confirme que la concertation relative au projet de PLU s’est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 08 décembre 2018, précise que le projet d’élaboration du PLU de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais sera arrêté en Conseil Communautaire puis sera ensuite soumis à l’avis des personnes publiques associées et consultées.

 Avec la mise en place du PLU, ce sera la responsabilité du maire qui sera complètement engagée lors de la délivrance des autorisations de construire et permis d’aménager. Ces autorisations seront instruites par le service urbanisme du Pays et non plus par les services de la DDT.

**5. Intercommunalité**

**Délibération n°45 : CCGCPR - Evolution du nombre de sièges des conseillers communautaires**

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l’unanimité de valider la répartition à 37 sièges du Conseil Communautaire lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

CCGCPR : approbation de la CLECT

Madame Lemaire informe qu’une nouvelle délibération doit être adoptée pour l’approbation de la CLECT qui s’est à nouveau réunie pour des modifications budgétaires d’autres communes.

**Délibération n° 46 : Approbation du rapport de la CLECT**

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’approuver le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 22 mai 2019, et à verser 110 612€ pour l’année 2019.

**Délibération n°47 : SRADDET - Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas valider le projet de SRADDET, Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoire. Il souhaite que le projet du SRADDET soit revu, avec un objectif plus qualitatif que quantitatif, et que ce document permette la prise en compte des spécificités et des réalités locales.

1. **Affaires scolaires**

Demande de dérogation scolaire

Madame Lemaire rappelle qu’une délibération avait été adoptée au mois de juillet 2018 afin que les enfants domiciliés à Saint Christophe soient scolarisés dans la commune afin de garantir la pérennité d’effectifs et éviter les regroupements. Madame Lemaire fait part d’une demande de scolarisation pour un enfant ayant fait son cycle de maternelle à Saint Paterne Racan. Cette demande de dérogation a été acceptée à l’unanimité par la Commune de Saint Paterne Racan.

Madame Lemaire regrette que la demande de dérogation n’ait pas été adressée à la commune avant que la commune de Saint-Paterne-Racan ne se soit pas positionnée. Une lettre sera faite dans ce sens au maire de Saint-Paterne-Racan.

1. **Consultation Restaurant Scolaire**

**Délibération n°48 : Fourniture de repas scolaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité ( abstentions de M. Couratin et de M. Portenseigne), décide de retenir la proposition de l’entreprise JMG. Cette entreprise fait appel à des producteurs locaux situés en Indre et Loire. Il décide de demander la livraison de pain par l’entreprise Rottier situé à Dissay-sous-Courcillon.

1. **Décisions Budgétaires**

***Délibération n°49 : Attribution de subventions***

*Madame Lemaire, Maire récapitule aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions qui ont été reçues en mairie et examinées par la Commission d’attribution des subventions.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Association | Projet 2019 | 2019 | observation |
| Afm Téléthon | Pas de demandeA voir manifestation cet hver | Participation à la maintenance | Pas de demande |
| Solidarité Neuillé-Neuvy | 14 foyers soit 47 personnes – demande 250€ | 0,20€/hab, soit 250€ |  |
| Resto du Coeur | Demande don 100€ | 100€ | Demande dons |
| EPISODE | Ouverture vesti-boutique250€ | 0,20€/hab, soit 250€ | 9 familles |
| FOYER Rural | Déficit séance de cinéma 2018 – 206,40€ | 250€ | Subvention de fonctionnement (4 séances annuelles) |
| APE | Pas de demande | 60€ | Demande 60€ pour chauffage marché de noël |
| MEDC | Pas de demande | / | Pas de demande |
| Prévention routière | Actions de prévention ( pas de montant) | 100€ | Participation libre |
| Pêche | Contrepartie bail – 150€ | 150€ | En contrepartie bail |
| Pêche | Fête de la pêche – demande 250€ | 250€ | Fête de la pêche |
| Gspc basket | Matériels pour nouveaux licenciés – demande 500€ | 500€ |  |
| GSPC |  | Salle | Demande salle beausoulage |
| Aspr ( kevin ferme pour tap  |  | / | Pas de demande |
| Associations | Projets 2019 | attribué | observations |
| ASTT du Nais | Création club600€ | 500€ | Demande de 900€ sur bilan prévisionnel |
| MFR Neuvy Le Roi  | Pas de demande | / | Pas de demande |
| MFR Bourgueil | Pas de demande | / | Pas de demande |
| MFR Verneil le Chétif(Sarthe) | Un élève – demande 50€ | 30€ | ( 30 par enfant) |
| BTP CFA loir et cher  | Un élève – demande 70€ | 30€ |  |
| BTP CFA SARTHE | Pas de demande – 1 élève | 30€ | 1 élève (courtois) |
| BTP CFA st pierre corps | Pas de demande | / |  |
| CFA SORIGNY  | Pas de demande – 1 élève | 30€ | 1 enfant |
| Campus des métiers – CFA joué les Tours | 3 enfantsDemande 70€ par enfants | 90€ | 3 enfants |
| JSP ( POMPIERS)  | Matériels pour parcours sportif – 100€ | 100€ |  |
| CHAMBRE DES METIERS  |  | / | Pas de demande |
| Collège Joachim du Bellay | Demande 67,16€ pour 6 élèves sorties scolaires | 70€ |  |
| AVE |  | / | Pas de demande |
| UCTSPC | Pas de demande | / | Pas de somme |
| Comité des Fêtes | Pas de demande | / | Pas de demande |
| Syndicat paragrêle | Pas de demande | / | Pas de demande |
| Ecole | Pas de demande | / | Pas de demande |
| Adhésion Fondation du patrimoine | Adhésion – 120€ | 120€ |  |
| Jeunes Agriculteurs Neuvy-Neuillé | Marché de producteur 02 et 03 novembre 2019 à Saint ChristophePas de montant | 150€ | Participation libre |
| AFSEP (sclérose) | Demande de subvention Pas de montant | 100€ | Participation libre |
| Protection civile | Acquisition de litsPas de montant | 50€ | Participation libre |
| **TOTAL GENERAL** |  | 3210€ |  |

Le Conseil Municipal, à la majorité, (abstentions de Messieurs Couratin, Portenseigne, Hervet Garcia et Mesdames Renaud et Obligis), valide les choix d’attribution de subventions aux associations.

**Délibération n°50 : DM n°2**

Madame Lemaire, Maire, informe qu’il y a lieu d’adopter une délibération modificative de crédits, suite à une annulation de titres imputée sur le compte 67. Il manque désormais des crédits pour régler la facture pour les livres offerts aux enfants à l’occasion de la fête des écoles. Madame Lemaire, Maire, propose le mouvement de crédits suivants :

6064 : fournitures administratives : -228,10

6714 : bourses et livres : +228,10

1. **Affaires Diverses**

Le Citystade sera installé au cours du 4ème trimestre par la Société Husson.

Logement adapté de l’Ehpad : 2 logements devraient être construits à compter de l’automne.

Le forum associations aura lieu le 7 septembre ; 14 associations étaient présentes lors de la réunion d’information.

Panneau d’information numérique : un message d’encouragement pourrait être mis pour les collégiens à l’occasion du brevet.

Concert Chapelle Saint Gilles : un concert de viole de Gambe sera organisé le 14 juillet 2019.

Régulation des pigeons : il faudrait demander au propriétaire de l’immeuble près de la boite à livres, Place Jehan d’Alluye, de mettre des caches-moineaux. De plus, contact sera repris avec M. Perrotin.

La séance est levée à 22h25